

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Domaines de compétences par
thèmes 8.9 culture**

**Renouvellement convention
CTEJ**

DATE DE CONVOCATION
20 septembre 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **19**
Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-09-65

**L'an deux mil vingt quatre
le vingt-six septembre à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. LEMAIRE –
Mme DUVAL – M. JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme
BOSQUIER – Mme LECLERC – M. BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Francis GESLIN
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M. GOMIS
M. MIZABI à Mme DUDOUEU
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. SACHOT
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. FRESSEL à Mme VANDEL
Mme FRIBOULET à M. BRUNAUD
M. BULARD à Mme LECLERC

Mme Barrière est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire chargée de la Culture, du Patrimoine et des animations de la ville.

Le contrat « Culture, territoire, enfance et jeunesse » est un outil privilégié proposé par l'Etat aux collectivités, en partenariat avec la Caisse d'allocation familiale, pour déployer sur leur territoire un parcours d'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes depuis la toute petite enfance, articulant temps scolaire/hors temps scolaire et reposant sur une synergie entre acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux d'un territoire.

A Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'action culturelle portée par la Ville à travers son CTEJ vise à articuler l'ensemble des moyens mis en œuvre en direction des différents publics et à renforcer le maillage territorial avec les structures partenaires. Par cette action, la Ville a pour objectif de réduire les inégalités en favorisant l'accès à la culture de tous. A Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le CTEJ s'inscrit pleinement dans le Parcours d'Education Artistique et culturelle (PEAC). Une convention signée entre la DRAC, la CAF, l'Education nationale et la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf fixe le cadre de ce dispositif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le projet la convention «Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse» 2024/2027, en partenariat avec le ministère de l'Education, la DRAC et la CAF, et à autoriser Mme la Maire à la signer ainsi que tous documents à intervenir sur ce dossier.

Vu

L'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

La circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

Le Protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants, entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes en mars 2017 ;

Considérant

Que l'enfance étant le temps des apprentissages fondamentaux, l'accès le plus large possible des enfants à la culture est un des axes prioritaires de la politique culturelle de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

Que l'ensemble des enfants doit pouvoir accéder à un parcours d'offres d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de ses temps de vie, que ce soit à l'école ou sur son temps libre ;

Que, composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants, l'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle éducative du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture et de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

Que chaque partenaire souhaite affirmer le partenariat dans le cadre d'un contrat « Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse » pour trois années ; et que la convention 2021/2024, arrive à échéance ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'adopter le projet la convention « Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse » 2024/2027, en partenariat avec le ministère de l'Education, la DRAC et la CAF, et à autoriser Mme la Maire à la signer ainsi que tous documents à intervenir sur ce dossier.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits